DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

Avis au public

Le collège des bourgmestre et échevin·es de la Ville de Dudelange porte à la connaissance du public que par décisions en date du 23 octobre 2026 le conseil communal a marqué son accord relatif à la mise en procédure d'adoption :

- du **projet de modification ponctuelle (MOPO) du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Ville de Dudelange – parties écrite et graphique – Site « NeiSchmelz » [Dossier 11] ;** et
- du **projet de MOPO du PAG de la Ville de Dudelange – partie graphique - PAP « A Bëlleg » [Dossier 12]**.

En application des dispositions de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le conseil communal a estimé que ces deux MOPO n'ont pas d'incidences notables sur l'environnement et a décidé de ne pas réaliser d'analyses plus approfondies sur les incidences environnementales et ceci sur avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Réf. : D3-26-0058-PS /2.3 du 22 juillet 2026, ainsi que de son complément Réf. : D3-26-0058-PS /2.3compl du 28 septembre 2026, respectivement Réf. : D3-26-0125-PS/2.3 du 21 septembre 2026.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les dossiers afférents, ensemble avec toutes les pièces à l'appui ainsi que le résumé exigé par la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, sont déposés à l'inspection du public à l'Hôtel de Ville de Dudelange, au service de l'Architecture et des Domaines, bureau 203, de même que sur notre site internet (www.dudelange.lu) pendant 30 jours, à savoir du **4 novembre au 4 décembre 2026 inclus**.

Une réunion d'information publique aura lieu le **11 novembre 2026 à 18:30 heures à l'Hôtel de Ville** dans la **salle Nic Birtz au 1er étage**.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevin·es par les personnes intéressées.

Dudelange, le 4 novembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevin·es
Dan Biancalana, bourgmestre
Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin·es